

A light blue map of the Baie-James region in Quebec is centered in the background. Overlaid on the map is a large, thick orange arrow that starts from the left side, loops around the top, and points towards the center-right of the map.

# **CENTRALE DE L'EASTMAIN-1-A & DÉRIVATION RUPERT, HYDRO-QUÉBEC**

**MÉMOIRE**

**DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS  
DE LA BAIE-JAMES (CREBJ)**

**Présenté à**

**LA COMMISSION FÉDÉRALE D'EXAMEN  
ET AU COMITÉ PROVINCIAL D'EXAMEN (COMEX)**

**Dans le cadre des**

**AUDIENCES PUBLIQUES SUR LES EFFETS  
ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET  
ET SUR SON ACCEPTABILITÉ**

**Avril 2006**

Adopté le : 21 avril 2006

Numéro de résolution : CRECA-06-04-21-04

## PRÉSENTATION DE LA CREBJ



La Conférence régionale des élus de la Baie-James (CREBJ) couvre le territoire des municipalités de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Matagami et de la Municipalité de Baie-James dans la région Nord-du-Québec.

Organisme constitué en vertu de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (L.R.Q., chap. M-30.01), la CREBJ est l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de **développement régional**. Elle a principalement comme mandat de favoriser la concertation des partenaires dans la région et de donner, le cas échéant, des avis au ministre sur le développement de la région.

En adoptant son Plan quinquennal de développement 2004-2009, la CREBJ vise l'amélioration de la **qualité de vie** des Jamésiennes et des Jamésiens (les non Autochtones du territoire), notamment par le développement de **l'emploi** et dans une perspective de **développement durable**. Ainsi, l'ensemble des axes de développement, des priorités de développement et des actions qui seront réalisées au cours des prochaines années, devra converger vers ces trois finalités étroitement reliées les unes aux autres.

La région a déterminé trois axes de développement dans ce plan. Un premier axe vise la maximisation des retombées de l'exploitation des ressources naturelles du territoire et la diversification des activités économiques. Le deuxième axe vise à accroître la capacité d'agir des Jamésiennes et des Jamésiens sur le développement de leur territoire et augmenter le sentiment d'appartenance des citoyens à la Baie-James. Enfin, le troisième axe réfère à l'amélioration du milieu de vie par le développement des services et des infrastructures.

Le **conseil d'administration** de la CREBJ se compose de treize personnes dont huit élus municipaux et quatre représentants socioéconomiques. Un député provincial siège sans droit de vote.

## Table des matières

1.	Introduction.....	4
2.	Présentation de la région.....	5
2.1	Situation géographique de la Baie-James .....	5
2.2	Portrait socioéconomique des Jamésiennes et Jamésiens .....	6
3.	Justification du projet .....	8
3.1	Situation énergétique actuelle et potentielle et croissance énergétique .....	8
3.2	Expertise et savoir-faire reconnus.....	10
3.2.1	Avantages pour la collectivité québécoise .....	10
3.2.2	Avantages pour la région .....	10
3.3	Optimisation des installations déjà existantes.....	11
4.	Impacts socioéconomiques .....	11
4.1	Retombées socioéconomiques pour le Québec.....	12
4.1.1	Marché de l'énergie .....	12
4.1.2	Avantages socioéconomiques .....	13
4.2	Retombées économiques régionales appréciables .....	14
4.2.1	Hydro-Québec – partenaire financier.....	14
4.2.2	Portefeuille de mesures incitatives.....	15
4.2.3	Retombées et emplois régionaux liés au projet EM-1 .....	16
4.3	Utilisation du territoire .....	16
4.4	Impacts sociaux.....	18
4.5	Conséquences de la non réalisation ou du retard .....	19
4.5.1	Incidences sur le Québec et la région .....	19
4.5.2	Sécurité énergétique .....	20
5.	Information et échange avec le milieu régional.....	21
5.1	Tables d'information et d'échange .....	21
5.2	Visites du chantier EM-1 .....	22
5.3	Sites Internet d'Hydro-Québec / SEBJ / ComaxNORD-AT .....	22
5.4	ComaxNORD .....	23
5.5	Relation continue avec le promoteur.....	23
6.	Développement durable.....	23
6.1	« Développement » fondamental à la notion de « développement durable » .....	24
6.2	Hydroélectricité : énergie verte .....	24
6.3	Mesures d'atténuation appropriées et suffisantes .....	25
6.4	Autres formes d'énergie .....	25
7.	Exploitation des centrales .....	27
8.	Acceptation du milieu - Intérêt du milieu face au projet.....	28
8.1	Point de vue régional .....	28
8.2	Projet structurant .....	30
	Conclusion.....	31
	Calendrier des audiences publiques.....	32
	Références .....	33

*Note : La forme masculine est utilisée uniquement dans le but d'alléger le texte.*

## 1. Introduction

En janvier 2005, Hydro-Québec Production a publié l'étude d'impact sur l'environnement du projet *Eastmain-1-A et dérivation Rupert (EM-1-A/Rupert)*. La CREBJ a pris connaissance de cette étude qui semble très exhaustive.

Puisque le projet *EM-1-A/Rupert* se réalisera en terre de catégorie III, soit sur le territoire de la Municipalité de Baie-James (MBJ), la CREBJ considère qu'elle a un intérêt direct très marqué dans le projet.

La CREBJ est favorable au développement du potentiel des grandes rivières de son territoire et, dans un contexte de développement durable, appuie ouvertement *EM-1-A/Rupert*. À ses yeux, ce projet est acceptable aux points de vue économique, social et environnemental. Économiquement concurrentiel et réalisé dans le respect des communautés locales et régionales, *EM-1-A/Rupert* constitue un énorme potentiel de développement pour la région.

Par ce mémoire, issu d'une concertation régionale, la CREBJ souhaite démontrer que ce projet engendrera des retombées socioéconomiques avantageuses tant pour les Jamésiens que pour l'ensemble des Québécois. La justification du projet, l'information et l'échange avec le milieu régional, l'intérêt du milieu face au projet, le développement durable et l'exploitation des centrales sont les principaux thèmes abordés dans ce mémoire.

L'intérêt de la CREBJ pour le développement du potentiel hydroélectrique sur le territoire de la Baie-James ne date pas d'hier. Plusieurs publications de la CREBJ insistent sur le fait que la mise en valeur de nos ressources est nécessaire au développement durable de la région Nord-du-Québec et du Québec. Citons, par exemple, le mémoire déposé l'an dernier à la Commission de l'économie et du travail dans le cadre des consultations particulières sur le secteur énergétique du Québec ainsi que le rapport / plan d'action déposé en 2003 à la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources.



Selon cette entente, les terres publiques de catégories II et III constituent la MBJ tandis que les terres de catégorie I sont réservées à l'usage exclusif des Cris. Ainsi, en terme de résidence, les Cris sont nettement majoritaires en terres de catégorie I, alors qu'en terres de catégories II et III, les Jamésiens sont nettement plus nombreux. Toutefois, les Cris occupent également le territoire de la MBJ puisqu'elle est divisée en près de 300 aires de trappes assignées à certaines familles crie (Larivière, S. 2006).

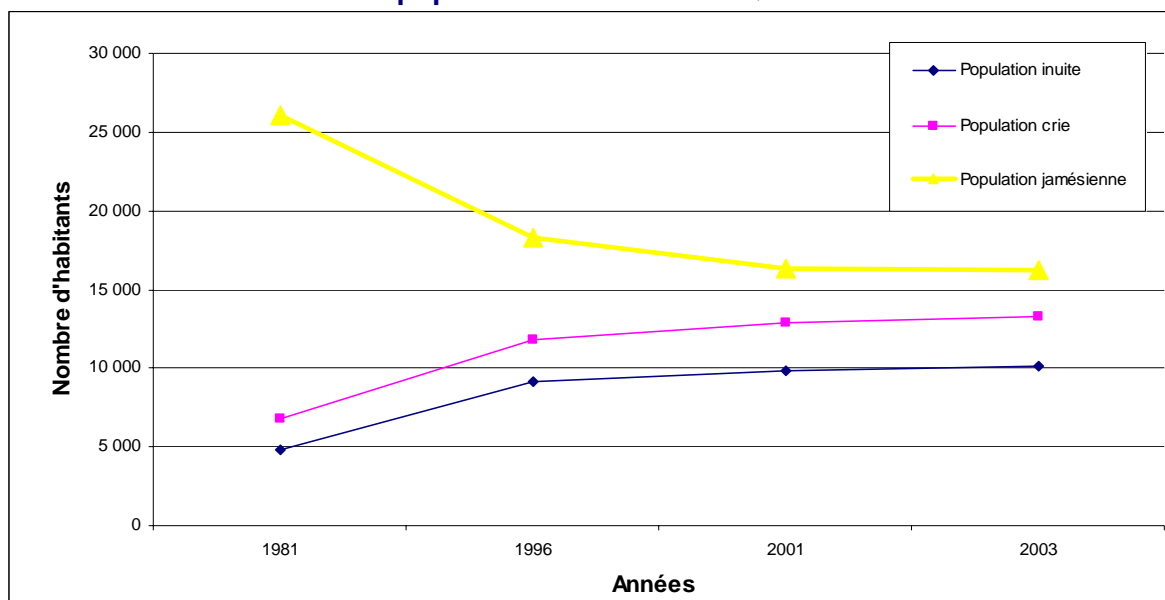
## 2.2 Portrait socioéconomique des Jamésiennes et Jamésiens

La population du Nord-du-Québec a connu une légère augmentation de 1981 à 2003 pour atteindre près de 40 000 habitants (figure 2). Par contre, la situation diffère beaucoup selon les communautés. En effet, bien que les populations inuites et crie ont plus que doublées, celle des Jamésiens a subi un déclin de près de 37 %. Il y a lieu de croire que cet exode régional s'est poursuivi en 2004 et en 2005, en raison d'une diminution importante de l'activité économique, particulièrement dans l'industrie minière, et qu'elle s'accroîtra si les problèmes en foresterie persistent.

Le déclin de la population jamésienne apparaît préoccupant lorsqu'il est comparé avec les variations de populations des autres régions ressources. De 1996 à 2001, la population jamésienne est celle qui a le plus diminué en province avec une baisse considérable de 11 % tandis que ses régions limitrophes, soit l'Abitibi-Témiscamingue et le Saguenay-Lac-St-Jean ont subi des baisses de populations respectives de l'ordre de 5 % et de 3 %.

Figure 2

### Évolution des populations du Nord-du-Québec de 1981 à 2003



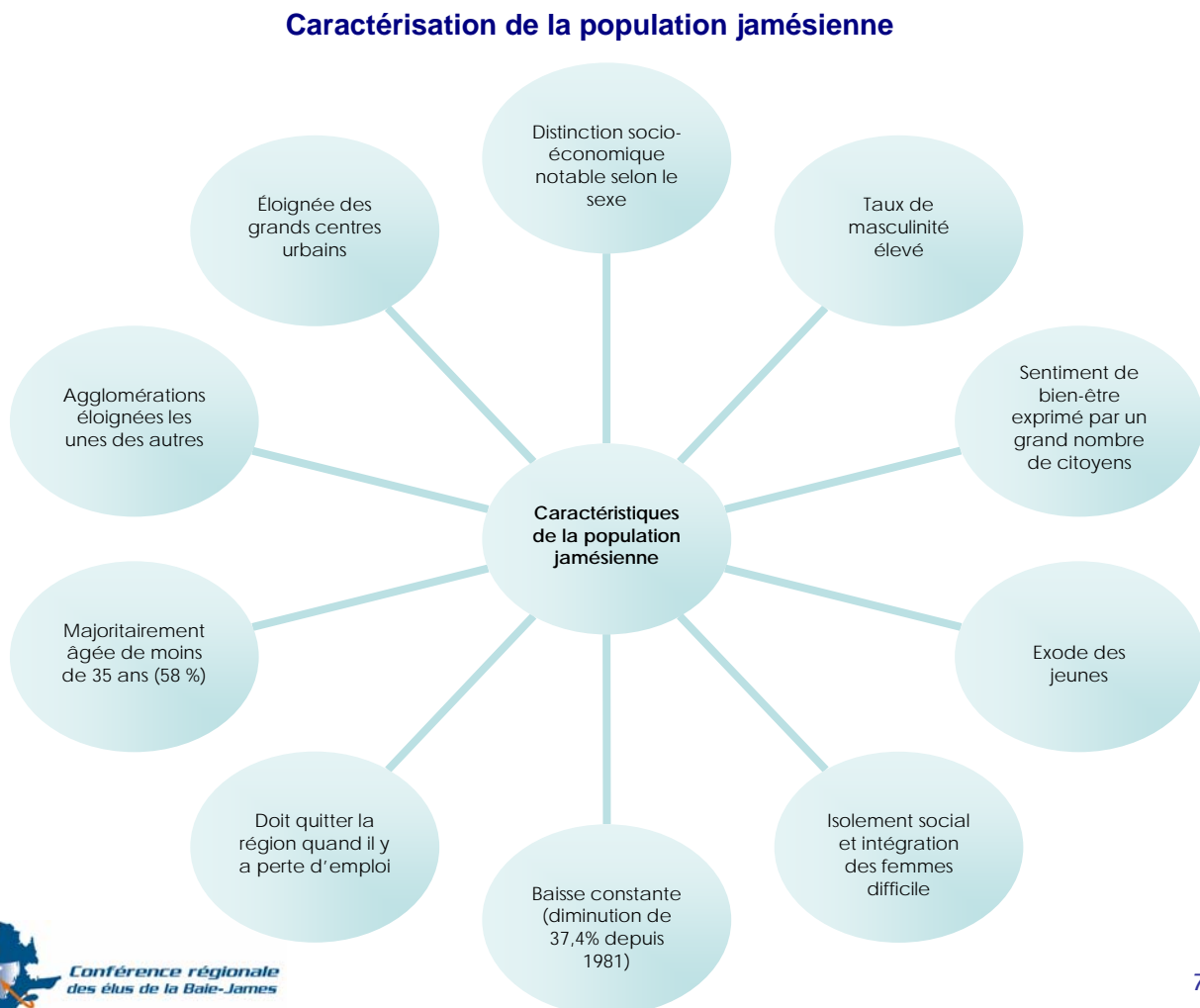
Source : Statistique Canada, Recensement de 1981, 1996 et 2001

L'économie de la région repose largement sur l'exploitation des ressources naturelles. L'exploitation des ressources ligneuses, hydriques et minérales se trouve à la base même de l'occupation jamésienne du territoire.

Bien d'autres particularités peuvent expliquer le besoin de développer, de soutenir et de diversifier l'économie de la population jamésienne. Quelques unes de ces caractéristiques sont présentées dans le schéma suivant (figure 3).

Puisque le projet *EM-1-A/Rupert* se réalisera sur le territoire de la MBJ, la CREBJ considère qu'elle a un intérêt direct et local très marqué dans le projet. C'est la raison pour laquelle la MBJ a signé un partenariat financier avec Hydro-Québec ainsi qu'une entente avec la SEBJ pour la mise en place d'un portefeuille de mesures incitatives. La CREBJ croit que le projet *EM-1-A/Rupert* profitera à la population jamésienne en contribuant à maintenir la bonne qualité de vie et devrait ainsi limiter le déclin démographique des Jamésiens tout en permettant le maintien, voire l'essor de l'économie régionale.

Figure 3



### 3. Justification du projet

La CREBJ estime qu'encore aujourd'hui, l'énergie est un secteur incontournable du progrès économique et social. Comme l'a si bien exprimé le président et chef de la direction chez Raymond Chabot Grant Thornton, M. Richard Payette, dans une lettre d'opinion au journal *La Presse* du 20 mars dernier : « Pour stimuler notre économie, il nous faut justement consentir tous les efforts nécessaires pour créer de la richesse. Pour créer de la richesse, il nous faut d'abord et avant tout travailler à la mise en valeur de nos ressources... et le Québec dispose d'une ressource abondante pour créer de la richesse et contribuer au redressement de ses finances publiques. Il s'agit de son potentiel hydroélectrique, son "or bleu". ».

Le projet *EM-1-A/Rupert* prévoit la construction de deux nouvelles centrales. La centrale de l'Eastmain-1-A sera construite à proximité de la centrale Eastmain-1 (EM-1) et sera d'une puissance installée de 768 MW tandis que la centrale La Sarcelle, d'une puissance installée de 120 MW, sera aménagée à l'exutoire du réservoir Opinaca. Hydro-Québec Production projette aussi la dérivation partielle de la rivière Rupert dans le réservoir de l'Eastmain-1.

En terme de redevances, puisque *EM-1-A/Rupert* contribuera à augmenter la production d'Hydro-Québec, une conséquence directe de sa réalisation sera d'augmenter les profits de la société d'État. C'est donc toute la société québécoise qui a avantage à ce que ce projet se réalise, puisque le Fonds consolidé du Québec est alimenté, entre autres par les redevances sur les profits d'Hydro-Québec. Dans le même ordre d'idée, ce projet contribuera à maximiser la diminution de la dette provinciale. En effet, dès janvier 2007, Hydro-Québec Production devra verser des redevances hydrauliques au gouvernement qui seront à leur tour versées dans le Fonds des générations qui a été annoncé dans le nouveau budget déposé par le gouvernement libéral.

#### 3.1 Situation énergétique actuelle et potentielle et croissance énergétique

Une étude réalisée conjointement par les Études économiques du Mouvement des caisses Desjardins et le Centre interuniversitaire en analyse des organisations (CIRANO) mentionne que sur le plan fiscal, le Québec fait face à une situation critique qui lui permettra difficilement de faire face au vieillissement déjà manifeste de sa population, de remplacer et de moderniser, au besoin, de nombreuses infrastructures publiques et de maintenir sa capacité concurrentielle sur l'échiquier nord-américain et international. Le Québec est la province la plus endettée au Canada. Au 31 mars 2006, la dette totale du gouvernement du Québec atteindra 118.2 milliards de dollars, c'est-à-dire 15 551 dollars pour chaque citoyen (Finances Québec, 2006).

Plusieurs se demandent comment se sortir de cette impasse tandis que d'autres, comme la CREBJ, considèrent le développement hydroélectrique comme une solution évidente. De nos jours, la production d'Hydro-Québec est insuffisante pour la propre consommation des Québécois : il n'en faudrait pas beaucoup pour que la belle province devienne importatrice nette d'énergie. Produire davantage d'énergie renverserait cette tendance et aurait aussi la possibilité de donner une marge de manœuvre pour l'exportation, ce qui aurait pour effet de dynamiser l'économie québécoise. Pour ce faire, le coût de production de cette énergie doit être le plus bas possible et il se trouve qu'*EM-1-A/Rupert* est un projet dont le coût de production est inférieur à 6 cents du kilowattheure.

En plus de la situation économique provinciale, Hydro-Québec justifie ses projets actuels en affirmant que le Québec est en pleine croissance économique et démographique, et que cette croissance se traduit par une augmentation des besoins énergétiques. En fait, Hydro-Québec Distribution estime que la croissance de vente sera de l'ordre de 1 % par année jusqu'en 2018, et ce, même en tenant compte des mesures mises en place pour maximiser l'efficacité énergétique (MRNF, 2006).

On retrouve sur le territoire de la Baie-James plus de la moitié de la puissance installée d'Hydro-Québec. Les huit centrales du complexe La Grande peuvent fournir à elles seules 15 237 MW et la centrale de l'EM-1 aura une puissance installée de 480 MW. La mise en service du premier de ses trois groupes turbines alternateurs est prévue pour le mois de septembre 2006. En fait, la Baie-James est la plus importante région en terme de production hydroélectrique dans l'ensemble du Québec. En outre, le territoire est également parcouru par un vaste réseau de transport d'électricité. Au total, 6 357 km de lignes dont 4 001 km de lignes à 735 kV sont déployées à la Baie-James (Hydro-Québec, 2006).

En plus de fournir la moitié de la production d'énergie d'Hydro-Québec (52 %), la région possède un des plus fort potentiel hydroélectrique de la province. Par exemple, à la Baie-James, plusieurs sites ont été répertoriés pour l'aménagement de petites centrales au fil de l'eau. La région est également reconnue pour son grand potentiel de développement d'énergies renouvelables. La force et la constance des vents en plus de la présence des installations hydroélectriques, dont l'énergie éolienne, fonctionne bien en complémentarité, font en sorte que le développement de cette forme d'énergie est à prioriser à moyen terme en région.

### 3.2 Expertise et savoir-faire reconnus

En plus d'assurer la sécurité énergétique et de rejoindre les attentes de la société québécoise en terme de croissance énergétique, la CREBJ considère qu'*EM-1-A/Rupert* est un projet qui mettra en valeur l'expertise et le savoir-faire reconnus de la région, et de toute la société québécoise. La réputation d'Hydro-Québec, des firmes d'ingénieurs-conseils et des entrepreneurs généraux du Québec n'est plus à faire, et c'est en grande partie grâce à ce genre de projet.

#### 3.2.1 Avantages pour la collectivité québécoise

Hydro-Québec est une force mondiale depuis 1960. Après la Chine, le Brésil et les États-Unis, le Québec est le 4<sup>e</sup> producteur d'hydroélectricité. En tant que Québécois, on peut facilement ressentir une grande fierté en visitant les ouvrages d'Hydro-Québec ou encore en visionnant le film « Les bâtisseurs d'eau » de François Labonté (1997) qui a rendu un bel hommage à ces femmes et ces hommes qui ont érigé des aménagements hydroélectriques parmi les plus imposants du monde.

Les différents travaux dirigés par Hydro-Québec ont permis à la société d'État d'effectuer plusieurs percées technologiques et d'acquérir une expertise et un savoir-faire de haut niveau exportable à travers le monde, et qui lui procure un avantage concurrentiel inestimable. *EM-1-A/Rupert* ne fera pas exception à la règle, car une fois de plus, le projet fait appel au génie québécois. Il suffit de penser, par exemple, au tunnel de transfert qui sera aménagé entre les lacs Des Champs et Arques dans le but de limiter les zones d'ennoisement.

#### 3.2.2 Avantages pour la région

Les aménagements hydroélectriques du complexe La Grande datent des années 70. À ce moment même, certaines entreprises régionales ont collaboré à l'édification des grands barrages. Toutefois, c'est le projet EM-1, qui sera finalisé dans les mois à venir, qui a largement contribué au développement de l'expertise régionale.



Aménagement du seuil au PK 207 par une entreprise de Chibougamau : « Les équipements J.V.C. inc. »

Assurément, les entreprises jamésiennes ont développé au fil du temps, une expertise reconnue dans plusieurs créneaux relatifs aux projets hydroélectriques. Plusieurs d'entre elles ont été jusqu'à modifier leurs champs de compétences de façon à répondre aux besoins d'Hydro-Québec. Certaines entreprises jamésiennes sont même entrées dans les « ligues majeures ». En effet, l'expertise et le savoir-faire acquis par les entrepreneurs ont rendu leurs entreprises concurrentielles au niveau provincial. On peut donc affirmer que leurs compétences sont désormais exportables.

La CREBJ souhaite que le savoir-faire acquis par les entreprises régionales ne soit pas vain et contribue plutôt à engendrer des retombées économiques importantes pour la région Nord-du-Québec. *EM-1-A/Rupert* doit alors être mis en chantier.

### 3.3 Optimisation des installations déjà existantes

La CREBJ désire aussi souligner le fait que l'eau qui sera turbinée dans la future centrale de l'Eastmain-1-A sera dirigée vers trois autres centrales situées en aval. La goutte d'eau qui sera turbinée par, soit la centrale de l'EM-1 ou celle de l'Eastmain-1-A sera dirigée vers la centrale La Sarcelle. Ensuite, elle poursuivra son chemin jusqu'aux réservoirs du complexe La Grande où elle sera soit turbinée par la centrale Robert-Bourassa ou par la centrale LG-2-A et passera ensuite par la centrale LG-1 avant de se jeter dans la Baie-James. *EM-1-A/Rupert* a été pensé en fonction de la maximisation de plusieurs installations déjà existantes. En tenant compte de cette particularité, le projet présente un grand avantage sur le plan économique.

## 4. Impacts socioéconomiques

Un projet hydroélectrique de l'envergure d'*EM-1-A/Rupert* entraînera des retombées positives tant au niveau régional que provincial.

## 4.1 Retombées socioéconomiques pour le Québec

Tel que mentionné précédemment, *EM-1-A/Rupert* est un projet relativement peu coûteux considérant son ampleur. Un de ses avantages est son emplacement. Par exemple, la présence de grandes lignes de transport d'énergie à proximité de la centrale projetée abaisse les coûts du projet. De ce fait, les avantages de sa réalisation sont en parti économiques, mais il ne faudrait passer sous silence les bénéfices qu'un tel projet peut apporter à la collectivité québécoise.

### 4.1.1 Marché de l'énergie

Hydro-Québec Production soutient qu'actuellement, le surplus de production annuel est trop restreint pour véritablement profiter et prendre position sur le marché d'exportation. Selon le promoteur, *EM-1-A/Rupert* donnera au Québec, à compter de 2012, une marge de manœuvre suffisante pour considérer et engager de nouvelles ventes au Québec et hors province.

Plusieurs spécialistes considèrent que les exportations présentent plusieurs avantages. En plus de jouer un rôle important dans le bilan financier d'Hydro-Québec et donc dans sa capacité à verser des dividendes au gouvernement du Québec, elles augmentent la sécurité énergétique du Québec et à l'échelle nord-américaine. Elles aident également à stabiliser les prix au Québec et elles contribuent à équilibrer l'offre et la demande en électricité.

Au point de vue exportation, l'hydroélectricité offre un réel avantage. Ses réservoirs représentent une particularité unique et un avantage indéniable, agissant en quelque sorte comme une pile géante qui accumule l'énergie au moment où on en a le moins besoin et qui la rend disponible lorsque la demande est plus forte. C'est cette particularité qui permet à Hydro-Québec de vendre son énergie au plus offrant au prix le plus haut lors de la pointe estivale en Ontario et aux États-Unis, période qui coïncide avec une baisse de la demande locale. Ne pouvant être arrêtées pour de courtes périodes, la mise en service des centrales thermiques et nucléaires n'offre pas la flexibilité des centrales hydrauliques. Les exploitants doivent se résigner à vendre leur énergie excédentaire à très bas prix. La stratégie d'Hydro-Québec est donc d'optimiser la vente de son énergie en la vendant plus cher sur le marché de l'exportation et d'en importer à bon prix. Ainsi, Hydro-Québec augmente d'autant plus sa capacité à renflouer le Fonds consolidé du Québec.

La CREBJ appuie donc la stratégie commerciale d'Hydro-Québec et souhaite que le Québec revoie sa place sur le marché de l'exportation de son énergie.

#### 4.1.2 Avantages socioéconomiques

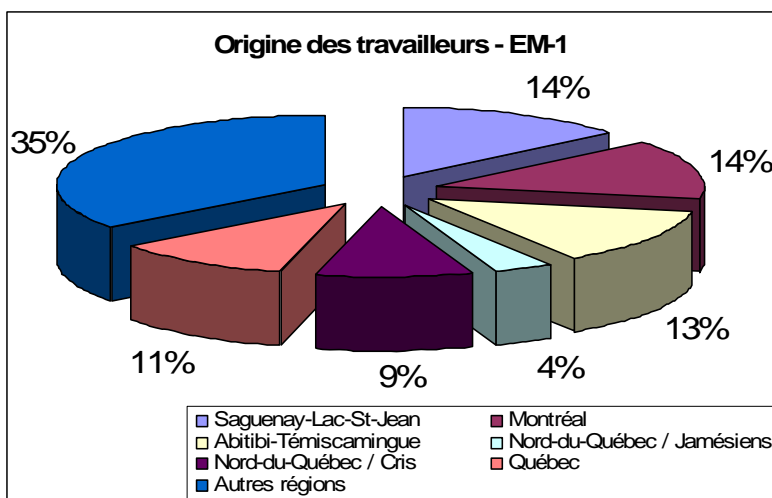
Le coût global du projet *EM-1-A/Rupert* est estimé à près de 4 milliards de dollars, y compris les intérêts et l'inflation prévus durant la réalisation des travaux. Les travaux de construction feront appel aux entreprises, firmes spécialisées et travailleurs de toutes les régions de la province. Les retombées économiques qui découleront de ce projet seront considérables.

En terme d'emplois, pour fin de comparatif, les statistiques sur la construction d'EM-1, projet évalué à 2 milliards de dollars (moitié moins qu'*EM-1-A/Rupert*), révèlent que plus de 16 400 travailleurs se sont inscrits aux bureaux d'accueil des campements de l'Eastmain et de la Némiscau depuis 2003. Ces statistiques indiquent également que ces travailleurs proviennent majoritairement des régions du Saguenay-Lac-St-Jean, de Montréal, de l'Abitibi-Témiscamingue, du Nord-du-Québec (Jamésiens et autochtones) et de Québec (SEBJ, 2006).

En plus de contribuer à la vitalité économique de la région Nord-du-Québec, *EM-1-A/Rupert* contribuera à l'enrichissement collectif de la société québécoise.

Figure 4

#### Origine des travailleurs qui ont travaillé sur le chantier de l'EM-1



Source : SEBJ, 2006

## 4.2 Retombées économiques régionales appréciables

Comme c'est le cas pour tous les projets d'aménagement hydroélectrique d'Hydro-Québec, les retombées économiques régionales représentent une préoccupation importante pour la région hôte.

En terme social et économique, les Jamésiens sont contents, mais pas complètement satisfaits des retombées du projet EM-1. La création d'emplois, l'achat de biens, les contrats régionaux, l'octroi de concessions, les clauses de sous-traitance ont contribué au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie des communautés jamésiennes. La CREBJ repose son appui sur les résultats passés et suppose donc que les retombées d'*EM-1-A/Rupert* seront relativement positives et de diverses natures.

Puisque le coût de construction estimé d'*EM-1-A/Rupert* est deux fois plus importantes que celui d'EM-1, la CREBJ s'attend conséquemment à ce qu'il y ait une augmentation significative des retombées en région.

### 4.2.1 Hydro-Québec – partenaire financier

Lors de la réalisation d'EM-1, la MBJ a négocié avec Hydro-Québec, un partenariat financier. En vertu de cette entente, c'est près de 35 millions de dollars sur 15 ans qu'Hydro-Québec versera à la MBJ pour favoriser la réalisation de projets à caractère social, environnemental et économique.

Le 28 janvier 2005, une nouvelle entente de partenariat économique a été signée entre Hydro-Québec et la MBJ pour la réalisation d'*EM-1-A/Rupert*. Hydro-Québec versera à la Municipalité près de 300 millions de dollars sur 50 ans pour favoriser la réalisation de projets structurants. Les sommes associées à ce partenariat financier seront versées dans le Fonds de développement régional de la MBJ. La communauté jamésienne profitera également d'un fonds de travaux d'aménagement de 10 millions de dollars sur 5 ans, travaux qui seront conçus et réalisés par la Municipalité elle-même.

Ces montants pourront, à l'occasion, être repartis entre chacune des municipalités de la région, selon les modalités désignées par le conseil municipal de la MBJ. C'est donc chaque Jamésien qui profitera directement de ces avantages sociaux et économiques.

Les Cris, quant à eux, ne seront pas en reste puisque la signature de la Paix des Braves, qui comporte un consentement au projet *EM-1-A/Rupert*, engage le Québec à leur verser 70 millions de dollars par année pendant 50 ans.

#### 4.2.2 Portefeuille de mesures incitatives

En 2002, le Comité de maximisation des retombées économiques du Nord-du-Québec, le ComaxNORD, est né. Relevant de la CREBJ, le ComaxNORD a collaboré étroitement avec la Société d'énergie de la Baie-James (SEBJ) dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement hydroélectrique de l'EM-1. La collaboration entre la SEBJ et le ComaxNORD a permis d'instaurer une série de mesures visant à maximiser les retombées économiques chez les Jamésiens. Le portefeuille de mesures incitatives portait principalement sur les aspects suivants :

- Achats de moins de 100 000 \$ en région (sur invitation);
- Achats de 100 000 \$ à 1 M\$ (via appels d'offres réservés à la région);
- Contrats de 1 M\$ et moins (via appels d'offres réservés à la région);
- Clauses de sous-traitance régionale de 40 % négociées;
- Main-d'œuvre / priorité d'embauche régionale par la SEBJ;
- Échange d'information avec le ComaxNORD;
- Événements de maillage et de sous-traitance;
- Camionnage en vrac.

L'expérience acquise jusqu'à maintenant a permis à la SEBJ et au ComaxNORD d'identifier des pistes d'amélioration visant à maximiser davantage les retombées découlant de ces mesures. La CREBJ souhaite que le portefeuille de mesures incitatives soit bonifié. D'ailleurs, la SEBJ et le ComaxNORD ont déjà commencé les discussions en ce qui a trait au projet *EM-1-A/Rupert*. C'est donc dire que la région Nord-du-Québec est prête à accueillir le projet et souhaite que l'échéancier des travaux soit respecté.

La nation crie profite aussi de partenariats financiers et de portefeuilles de mesures incitatives. L'entente *Nadoshtin* dicte les règles liées au projet EM-1 tandis que l'entente *Boumhounan* fait référence au projet *EM-1-A/Rupert*. Contrats réservés, priorité d'embauche et formation sont des exemples de sujets traités dans ces ententes. D'autres clauses axées sur les aspects sociaux et environnementaux s'y retrouvent également.

#### 4.2.3 Retombées et emplois régionaux liés au projet EM-1

Du point de vue économique, la CREBJ considère que le portefeuille des mesures incitatives a bien joué son rôle, puisque les résultats qui ont découlé de la mise en application de ces mesures sont satisfaisants. Le tableau 1 présente les plus récentes données fournies par la SEBJ. Le total des montants des contrats octroyés et des dépenses réalisées s'élève à plus de 100 millions de dollars pour la région Nord-du-Québec.

**Tableau 1**

#### Suivi de l'efficacité des mesures incitatives de maximisation des dépenses régionales EM-1, Nord-du-Québec (région 10) au 1<sup>er</sup> avril 2006

CONTRATS OCTROYÉS ET DÉPENSES RÉALISÉES	MONTANTS (\$)
<b>Achats de biens non stratégiques</b>	<b>60 691 727</b>
Achats régionaux sur invitation jusqu'à 100 000 \$	9 720 034
Achats régionaux sur appels d'offres de plus de 100 000 \$	1 464 463
Achats effectués par les entrepreneurs et sous-traitants	48 169 351
Achats effectués par les entrepreneurs et sous-traitants (ligne et poste)	1 337 879
<b>Contrats régionaux</b>	<b>44 224 742</b>
Octroi de contrats régionaux jusqu'à 1 M\$ (36 contrats)	18 418 733
Octroi de contrats sur appels d'offres publics (3 contrats)	18 255 974
Soumissions internes comparatives (1 contrat)	1 051 954
Octroi de concessions (5 contrats)	6 498 081
<b>TOTAL</b>	<b>104 916 468 \$</b>

Source : SEBJ, *Tableau de l'efficacité des mesures incitatives de maximisation des dépenses régionales EM-1; Nord-du-Québec (région 10) au 1<sup>er</sup> avril 2006*

Le nombre de travailleurs jamésiens qui ont contribué à la construction d'EM-1 a aussi été compilé par la SEBJ. En date du 1<sup>er</sup> avril 2006, la participation de la main-d'œuvre jamésienne totale s'élevait à 3.75 %, ce qui représente près de 537 034 heures de travail évaluées à 24 166 517 \$.

Mis à part les emplois, les retombées économiques n'ont pas été mesurées spécifiquement. Toutefois, la CREBJ estime que les contrats octroyés ont généré des retombées significatives en région.

#### 4.3 Utilisation du territoire

Notre région est grande, immensément grande ! Pourtant, seul un petit nombre de Jamésiens habitent dans ce territoire encore plus grand que la majorité des pays d'Europe.

Malgré notre faible poids démographique, nous croyons fortement que l'occupation du territoire est socialement, culturellement et économiquement **nécessaire** à la société québécoise. Le Nord-du-Québec, dont la Baie-James fait partie, est l'une des plus jeunes et la plus « ressource » des régions ressources de la province. L'occupation du territoire par les Jamésiens est récente et c'est un peu grâce à Hydro-Québec si le monde s'est ouvert sur la Jamésie.

De par ses installations hydroélectriques, Hydro-Québec, de concert avec les industries forestières et minières, a contribué grandement au développement de plusieurs régions ressources. Les routes qui ont été construites lors de la construction du complexe La Grande ont contribué, entre autres, à désenclaver certaines communautés crie. L'isolement des Autochtones étant rompu, chacune des villes jamésiennes bénéficie directement des retombées économiques associées à leurs déplacements et à leurs achats locaux et régionaux.

L'ouverture du territoire jamésien permet aussi la pratique de plusieurs activités récréotouristiques. Les municipalités du territoire profitent de cette ouverture territoriale et ont même développé, au fil des ans, une expertise très appréciable en tourisme.

Le tourisme sportif tel que la chasse et la pêche repose sur l'accès au territoire. Par exemple, la chasse aux caribous est plus que jamais accessible et sa pratique s'est améliorée depuis la construction des routes reliant les différents barrages du complexe La Grande. Cette activité procure à la région des retombées très positives. De plus, Hydro-Québec ne lésine pas sur la mise en place de mesures d'atténuation particulières, telles que la construction de rampes de mise à l'eau. En fait, la région est considérée comme un véritable paradis pour les amateurs de chasse et pêche en général. C'est donc l'ensemble des Québécois qui en profite !



Par ailleurs, nos particularités régionales offrent la possibilité de pratiquer une multitude de sports et de loisirs. Pour n'en nommer que quelques-uns : la motoneige, le canot, le camping, la raquette, le kayak, la randonnée pédestre et la récolte de fruits sauvages!

Une autre activité qu'il ne faudrait passer sous silence est la visite de certains barrages et centrales du complexe La Grande (Robert-Bourassa, LG-2-A et LG-1). Selon la MBJ, des centaines de milliers de visiteurs venus du monde entier ont déjà vu ces grandioses installations. En 2002, 11 379 personnes ont visité les installations du complexe La Grande. Il est tentant d'imaginer qu'Hydro-Québec organisera des visites du complexe Eastmain dans un futur pas si lointain !

Toutes ces possibilités d'activité font en sorte que plusieurs visiteurs sont attirés en région et bien entendu, cela a pour effet de soutenir l'économie régionale. Par exemple, le calcul des données socioéconomiques des activités liées à la faune pour le Nord-du-Québec, nous indique que la région bénéficie de retombées de 34,7 millions de dollars et de l'équivalent de 300 emplois à temps plein, grâce aux activités de plus de 37 000 pêcheurs, 11 800 chasseurs et 8 300 adeptes des déplacements d'intérêt faunique, en grande partie des touristes. Nous pouvons donc affirmer que ces activités permettent la diversification de l'économie régionale (MRNF, 2006).

Pour ce qui est de l'industrie minière, l'ouverture du territoire a contribué à la découverte de ce qui est actuellement considéré comme un des plus grand projet aurifère au monde, le projet Éléonore. M. André Gaumond, président de la compagnie d'exploration Mines d'or Virginia qui a découvert ce gisement, reconnaît que l'exploration des territoires du nord est facilitée grâce au développement du potentiel hydroélectrique de la Baie-James (Le Soleil, 3 avril 2006).

La CREBJ souligne qu'en plus de faciliter l'exploration minière, l'accès au territoire engendré par la réalisation du projet contribuera également au développement touristique. Cela aura pour effet à moyen terme de créer une diversification économique, ce qui est appréciable pour la région Nord-du-Québec.

#### **4.4 Impacts sociaux**

La région connaît présentement une période difficile dans un secteur d'activité principal, soit le secteur forestier. Compte tenu de la conjoncture économique régionale, la CREBJ considère qu'*EM-1-A/Rupert* est porteur d'avenir pour nos jeunes et moins jeunes. Il permettra le maintien et la création d'emploi, tout en soutenant l'offre de service de tous les secteurs partout sur le territoire. Cela aura un effet positif direct sur la rétention de la population et sur la qualité de vie des Jamésiens.

La réalisation du projet EM-1 a eu un effet sur la formation en région. Le Service aux entreprises de la Commission scolaire de la Baie-James a été impliqué directement dans le projet EM-1. Deux cours spécifiques ont été offerts aux travailleurs du chantier par cet organisme : « Santé/sécurité sur les chantiers de construction » et « Secourisme en milieu de travail ». En outre, puisqu'un besoin de main-d'œuvre s'est fait sentir en région, trois cours supplémentaires ont été offerts à la Baie-James : « Charpenterie et menuiserie », « Plomberie et chauffage » ainsi que « Forage et dynamitage ». C'est toutefois lors de la construction d'*EM-1-A/Rupert* que les cohortes d'étudiants de ces cours intégreront en masse le marché (Bellavance, Y. 2006).

Afin de faciliter la tâche aux travailleurs désireux de profiter des nombreux emplois qui seront créés par les grands travaux d'Hydro-Québec, le site Internet du ComaxNORD ([www.comaxnord.com](http://www.comaxnord.com)) permet à tous les intéressés de s'inscrire en ligne dans la banque de candidatures mise en place par Hydro-Québec et Emploi-Québec. Pour toutes les entreprises à la recherche d'employés spécialisés ou non, le Centre Local d'Emploi de la Baie-James à Chibougamau regroupe les candidatures des régions Abitibi-Témiscamingue (08) et Nord-du-Québec (10).

#### **4.5 Conséquences de la non réalisation ou du retard**

La mise au rancart du plus gros projet hydroélectrique de la décennie pourrait coûter cher à tous les Québécois et aurait des répercussions négatives en région.

##### **4.5.1 Incidences sur le Québec et la région**

À l'échelle provinciale, la non réalisation du projet pourrait avoir des conséquences très néfastes. Le Québec dispose d'une ressource idéale pour favoriser la création de richesse et possède les connaissances et le savoir-faire pour l'exploiter de façon responsable. Devant l'état actuel des finances publiques, la réalisation d'*EM-1-A/Rupert* pourrait aider l'économie québécoise à se revigorer. Dans un même ordre d'idée, la réalisation d'un projet d'une telle envergure ranimerait le sentiment de fierté des Québécois où l'ingéniosité, la créativité et le savoir-faire sont au rendez-vous.

En outre, tel que mentionné plus tôt, les entreprises de la région se sont développées une expertise et si *EM-1-A/Rupert* retarde ou pire encore, ne se réalise jamais, cette expertise risque de se perdre. Compte tenu de la conjoncture économique actuelle, l'exode des jeunes pourrait s'accélérer à un point tel que tous les Jamésiens subiraient une baisse de qualité de vie. La région Nord-du-Québec a besoin de projets structurants tels que celui d'*EM-1-A/Rupert*. Si le projet est porté aux oubliettes, l'entente de partenariat financier conclue entre la MBJ et Hydro-Québec ne tiendrait plus, ce qui aurait pour effet d'empêcher son effet de levier face à la mise en place de nombreux autres projets structurants à caractère municipal et régional.

Pour ces raisons, la CREBJ souhaite que *EM-1-A/Rupert* se réalise dans les plus brefs délais. Bien entendu, la CREBJ ne se positionnerait pas de la sorte si le projet était inacceptable au point de vue environnemental. En fait, la CREBJ vise bel et bien l'amélioration de la qualité de vie des Jamésiens, mais toujours dans une perspective de **développement durable**.

#### 4.5.2 Sécurité énergétique

La consommation énergétique des Québécois est une des plus élevées dans le monde. Trois facteurs en sont principalement responsables : le climat rigoureux, la vaste étendue du territoire et notre structure industrielle. Comparée à celle des pays de l'OCDE, la consommation énergétique par habitant du Québec n'est dépassée que par celle du reste du Canada et de celle des États-Unis et elle est presque deux fois plus élevée que celle de l'Union Européenne (MRNF, 2006).

Afin de ne pas être confrontées à un déficit énergétique, certaines décisions ont été prises pour améliorer la sécurité énergétique des Québécois : La mise en place d'un programme d'efficacité énergétique, l'accroissement de la capacité de production d'énergie éolienne et l'accélération du développement du potentiel hydroélectrique du Nord-du-Québec sont parmi les mesures de diversification retenues par le gouvernement du Québec.

Grâce au projet *EM-1-A/Rupert*, Hydro-Québec Production augmentera sa production annuelle moyenne d'énergie d'environ 8.5 TWh, dont 2.3 TWh proviendront de la centrale de l'Eastmain-1-A, 0.9 TWh de la centrale La Sarcelle et 5.3 TWh de l'augmentation globale de la production des trois centrales sur le cours aval de la Grande Rivière.

En outre, la CREBJ considère qu'il est préférable de disposer d'un surplus énergétique plutôt que d'avoir à faire face à un déficit, ou pire, à une pénurie.

## 5. Information et échange avec le milieu régional

Hydro-Québec et sa filière, la SEBJ, sont reconnus par la CREBJ comme des organismes qui font preuve de transparence. Concernant *EM-1-A/Rupert*, la CREBJ considère que le promoteur a multiplié les opportunités de diffusion d'information.

### 5.1 Tables d'information et d'échange

Le mécanisme privilégié par Hydro-Québec pour permettre la participation et la consultation des Jamésiens est la tenue des Tables d'information et d'échange (TIE). À la Baie-James, pas moins de 22 organismes ont ainsi participé à ces rencontres.

Les utilisateurs du territoire ont été invités à participer à ces TIE par l'entremise de leurs représentants – élus municipaux et régionaux, acteurs des secteurs économiques, récréotouristiques et environnementaux, membres d'organismes gouvernementaux de la Baie-James. Ces rencontres ont permis à Hydro-Québec de répertorier leurs préoccupations tout au long du développement du projet. Les TIE ont aussi permis de diffuser les résultats des études sur le terrain à chaque grande étape de l'avant-projet. Ce moyen d'échange est flexible, efficace et bien adapté aux réalités des participants.

Durant l'avant-projet d'*EM-1-A/Rupert*, six (6) TIE ont été organisées sous les thèmes suivants :

- Déroulement et fonctionnement des TIE, études prévues et calendrier de réalisation préliminaire;
- Démarches envisagées pour la réalisation des inventaires environnementaux et techniques;
- Résultats des inventaires environnementaux et techniques;
- Débit réservé et ouvrages prévus sur la rivière Rupert;
- Présentation du projet de la centrale de l'Eastmain-1-A et dérivation Rupert;
- Présentation du projet incluant la centrale La Sarcelle.

## 5.2 Visites du chantier EM-1

Plusieurs intervenants du milieu ont eu la chance de visiter le chantier de construction de l'EM-1, ce qui leur a donné une bonne idée de l'envergure de ce genre de travaux et surtout, des impacts et des mesures d'atténuation et de compensation qui accompagnent un tel projet. Ces mêmes gens ont aussi eu l'occasion de visiter d'autres installations hydroélectriques complétées et en service depuis plusieurs années. Les effets à long terme ont ainsi pu être constatés.

Les entrepreneurs jamésiens se sont rendus sur les lieux du chantier de l'EM-1, entre autres, dans le cadre des quatre journées maillage organisées conjointement par le ComaxNORD, le ComaxAT et la SEBJ. Ces activités ont permis aux entrepreneurs de la région de s'éveiller aux opportunités d'affaires liées au projet d'aménagement hydroélectrique et d'initier des échanges et discussions avec les entrepreneurs ayant décroché des contrats ainsi qu'avec le personnel de la SEBJ.

Finalement, certains groupes d'étudiants ont aussi visité EM-1. L'explication du projet en cours et celui d'*EM-1-A/Rupert* a donné aux jeunes une vision du développement de leur territoire. Un bon nombre d'entre eux ont retenu que des emplois seront disponibles pour eux à leur sortie des classes. Pour plusieurs, leur choix de carrière sera facilité par ces visites. En outre, les kilomètres de routes qu'ils ont parcourus sur leur territoire et les échanges qui s'en sont suivis auront eu pour conséquence de rehausser le sentiment d'appartenance que ces jeunes ont face à leur région.

## 5.3 Sites Internet d'Hydro-Québec / SEBJ / ComaxNORD-AT

La CREBJ désire aussi souligner que le site Internet d'Hydro-Québec et particulièrement celui de la SEBJ contiennent une mine d'informations utiles. À plusieurs occasions, ces sites ont été d'une aide formidable.

Les projets EM-1 ainsi qu'*EM-1-A/Rupert* sont bien expliqués sur le site de la SEBJ. Les sections « Nos réalisations » et « Notre expertise » sont captivantes mais la section « Faire affaires avec la SEBJ » mérite une mention de félicitations puisqu'il facilite l'accès aux offres d'emplois aux travailleurs désireux de profiter des nombreux emplois qui seront créés par les grands travaux d'Hydro-Québec. Dans le même ordre d'idée, la CREBJ croit que le site Internet du ComaxNORD-AT est aussi très intéressant puisqu'il permet à ces mêmes travailleurs de s'inscrire en ligne dans la banque de candidatures mise en place par Hydro-Québec et Emploi-Québec. Pour les entreprises, ce site est une véritable mine d'informations très utiles. Grâce à ces deux derniers sites, les travailleurs sont directement en ligne avec le site Internet d'Emploi-Québec.

## **5.4 ComaxNORD**

Finalement, nous ne pouvons passer sous silence qu'en 2002, le Comité de maximisation des retombées économiques du Nord-du-Québec, le « ComaxNORD », est né. Poursuivant essentiellement les mêmes objectifs, le Comité de maximisation des retombées économiques de l'Abitibi-Témiscamingue, le « ComaxAT » travaille en association avec le ComaxNORD.

Pour le soutien du ComaxNORD, un coordonnateur et un agent de chantier ont été engagés. En plus de l'organisation des journées maillage discuté au point 5.2, le ComaxNORD a aussi organisé des rencontres avec les entrepreneurs sous forme de repas conférence et d'ateliers juridiques. Ces rencontres ont permis aux participants de s'informer sur le projet EM-1, de se sensibiliser aux opportunités d'affaires et, à certains, de pénétrer le marché du projet.

## **5.5 Relation continue avec le promoteur**

Lors des rencontres entre le ComaxNORD et la SEBJ, cette dernière a toujours démontré un réel intérêt et une ouverture d'esprit face aux préoccupations des Jamésiens. Une bonne collaboration et un bon climat de travail se sont développés entre les deux comités de maximisation régionaux (ComaxNORD-AT) et la filière d'Hydro-Québec.

De plus, la CREBJ souhaite souligner que le promoteur fait acte de présence un peu partout en région en s'impliquant activement dans la réalisation d'événements sportifs et culturels. La participation monétaire d'Hydro-Québec ainsi que sa présence physique favorisent la tenue d'activités à saveur régionale.

La construction d'EM-1 tirant à sa fin, la CREBJ conclut que le promoteur a maximisé les opportunités d'information ainsi que les échanges avec les entrepreneurs et les intervenants du milieu.

## **6. Développement durable**

Le « développement durable » n'est pas qu'une expression à la mode. Il s'agit d'une vision, d'une façon de faire du développement en répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le développement durable est même devenu une valeur chère aux yeux de tous les Québécois.

Dans cet ordre d'idée, la CREBJ souhaite que le gouvernement fasse le choix de développer le secteur énergétique dans le sens du développement durable.

## 6.1 « Développement » fondamental à la notion de « développement durable »

À l'heure où la dette publique québécoise est un sujet qui préoccupe la population et les divers intervenants économiques et où les régions ressources, telles que la Baie-James, ont besoin d'un sérieux coup de pouce pour diversifier leur économie, une partie de la population québécoise se méfie de tous ceux qui veulent investir et bâtir. Pourtant, « **Pour faire du développement durable, il faut, a priori, faire du développement !** »

Tout comme le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), la CREBJ définit les trois objectifs du développement durable comme étant l'intégrité écologique, l'équité entre les nations, les individus et les générations, et l'efficacité économique (MDEEP, 2006). La CREBJ croit qu'*EM-1-A/Rupert* est un bon exemple de projet qui intègre harmonieusement les dimensions environnementale, sociale et économique du développement.

## 6.2 Hydroélectricité : énergie verte

L'énergie hydroélectrique se classe parmi les énergies vertes, au même titre que les énergies solaires, éolienne et géothermique. Tel que mentionné dans l'étude d'impact sur l'environnement du projet, le développement de la filière hydroélectrique permet d'obtenir de l'énergie propre, renouvelable, flexible et sans effet notable sur le réchauffement climatique ni sur les autres paramètres de la qualité de l'air. L'eau est la plus grande ressource renouvelable du Québec. Son utilisation dans la production d'énergie est fiable, économique, écologique, durable et avantageuse pour les communautés locales.

Règle générale, les projets utilisant des énergies non renouvelables produisent des impacts globaux très élevés. La pollution atmosphérique et les changements climatiques qui résultent de la production d'énergie fossile sont des exemples d'impacts qui dépassent les frontières. Malgré qu'elle soit considérée respectueuse de l'environnement, l'hydroélectricité peut tout de même entraîner certains impacts locaux. En raison de leur faible étendue, il est primordial de mentionner que ces types d'impacts sont considérés relativement faciles à gérer. Par exemple, l'inondation inévitable de superficies terrestres qu'entraînent les projets hydroélectriques avec réservoirs peut avoir un effet sur l'utilisation du territoire, la biodiversité et certains écosystèmes. Toutefois, dans le cas d'*EM-1-A/Rupert*, le projet a été pensé dans une optique d'optimisation des réservoirs déjà en place. Les impacts prévus, normalement associés à la réalisation d'un tel projet hydroélectrique, seront atténués à leur maximum. La CREBJ croit qu'Hydro-Québec, de par leur façon de gérer les impacts sur l'environnement, améliore encore plus la bonne réputation de cette forme d'énergie.

### 6.3 Mesures d'atténuation appropriées et suffisantes

La question que la CREBJ considère particulièrement importante est la suivante : « Est-ce que le promoteur a bien évalué les impacts sur les milieux biologiques et surtout, a-t-il prévu des mesures adéquates et suffisantes pour atténuer ces impacts ? » À la suite de la lecture de l'étude d'impacts sur l'environnement du projet *EM-1-A/Rupert*, la CREBJ répond positivement à ces questions car elle estime qu'Hydro-Québec propose des mesures d'atténuation, de compensation et de mise en valeur appropriées et satisfaisantes. L'aménagement de frayères et de sites d'alimentation pour la sauvagine, l'ensemencement de poissons et le maintien de débit résiduel suffisant pour les populations de poissons et la navigation sont des exemples de mesures d'atténuation qui seront pris en compte par le promoteur lors de la réalisation du projet.

Les études d'impacts sur l'environnement associées aux projets hydroélectriques d'Hydro-Québec ont grandement contribué à l'acquisition de connaissances précieuses relatives aux milieux biologiques du Nord québécois. Une multitude de paramètres sont ainsi analysés afin de déterminer les impacts environnementaux et les suivis qui sont nécessaires à l'atténuation maximale de ces derniers. La CREBJ considère que les études d'impacts d'Hydro-Québec sont des modèles à adopter dans le domaine environnemental. À travers le monde, peu de promoteurs peuvent se vanter d'accorder autant d'efforts à leurs études d'impact sur l'environnement lors de la réalisation d'un projet de cette envergure.

### 6.4 Autres formes d'énergie

Le pétrole, le gaz naturel, le charbon et le nucléaire génèrent beaucoup de pollution. Le principal inconvénient de l'utilisation des énergies fossiles est qu'elles produisent du CO<sub>2</sub>, principal gaz à effet de serre (GES). Le nucléaire, quant à lui, produit des déchets radioactifs.

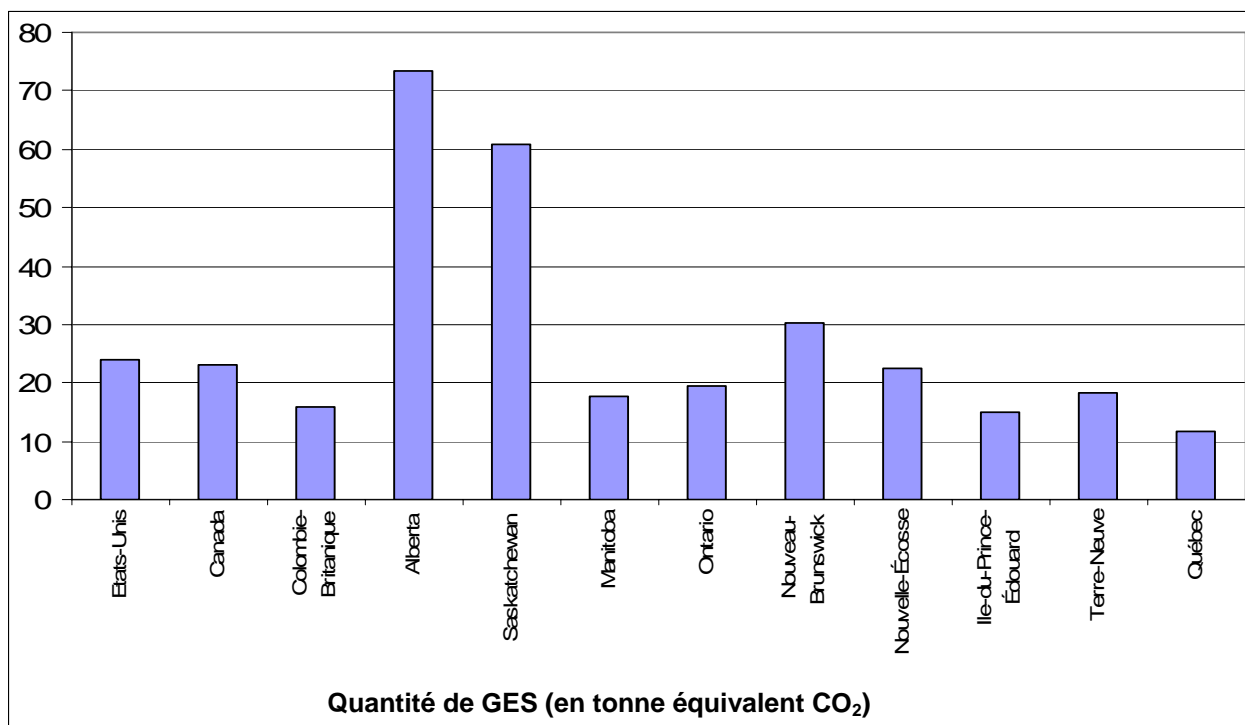
Tel que mis en lumière dans le protocole de Kyoto, l'hydroélectricité présente des avantages incontestables par rapport à l'énergie d'origine fossile. En effet, l'hydroélectricité constitue une des formes de production d'énergie les plus propres en terme de GES. Les résultats des études conduites au cours de la dernière décennie dans les réservoirs boréaux révèlent qu'une augmentation rapide de l'émission de GES survient après la mise en eau des réservoirs mais qu'au bout de 10 ans, les valeurs mesurées sont similaires à celles des milieux humides naturels voisins (Tremblay, A. *et al.*, 2005). De plus, il est important de mentionner que les GES émis lors de ces dix premières années sont tout de même moindres que celles émises par les centrales thermiques.

En produisant de l'énergie grâce à l'hydroélectricité, Hydro-Québec contribue à la baisse des émissions de GES et à l'amélioration de la qualité de l'air au Québec, et dans les provinces et états voisins. Son exportation permet d'éviter des émissions de GES et de polluants. La CREBJ croit que la réalisation d'*EM-1-A/Rupert* parviendra peut-être à éviter la réalisation de projets encore plus dommageables pour l'environnement.

En raison du choix de l'hydroélectricité, le Québec a la plus faible émission de GES *per capita* (11.6 t/habitant) de toutes les provinces canadiennes et même de l'Amérique du Nord (figure 5). Comparativement à la moyenne canadienne qui s'établit à 23.1 t/habitant, le Québec est très performant.

Figure 5

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) par habitant – Québec, Canada et États-Unis (2001)



Source : MRNF, *L'énergie au Québec*, édition 2004

La croissance de la demande énergétique est inévitable. La levée de boucliers contre le projet de centrale thermique du Suroît a obligé la société québécoise à se questionner sur le type d'énergie qu'elle souhaite privilégier. La CREBJ croit qu'en développant le potentiel hydroélectrique, la société québécoise continuerait dans la bonne voie, soit celle des énergies vertes.

Bien entendu, l'énergie éolienne est souvent citée comme étant l'alternative la plus écologique. Il est vrai que cette forme d'énergie ne produit pas de pollution et constitue une forme d'énergie indéfiniment durable. Elle n'utilise pas de carburant, ne produit pas de GES ni de déchets toxiques ou radioactifs. Bien que la CREBJ souhaite que l'éolien se développe en région et même ailleurs en province dans un avenir rapproché, elle croit néanmoins que l'énergie éolienne doit être utilisée en complémentarité avec l'hydroélectricité. De ce fait, les parcs éoliens permettront de « fermer le robinet » et ainsi réserver l'eau des réservoirs lorsque la vitesse et la constance des vents seront au rendez-vous. Puisque la croissance économique et démographique est à notre porte, la CREBJ croit que la poursuite du développement hydroélectrique est primordiale à court terme. Le surplus de capacité de production qui accompagnera la réalisation d'*EM-1-A/Rupert* pourra servir de marge de manœuvre en attendant que les autres formes d'énergie renouvelables et prometteuses aient démontré leur rendement.

## 7. Exploitation des centrales

La réalisation du projet de la décennie est souhaitée en région. Tel que mentionné tout au long de ce mémoire, *EM-1-A/Rupert* entraînera des avantages tant pour les Jamésiens et les Cris que pour l'ensemble des Québécois. Toutefois, la mise en service de la centrale de l'EM-1-A étant prévue pour 2010-2011, les emplois liés à la construction du projet seront de courte durée. Des problématiques découlent de l'exploitation des centrales du complexe La Grande et la CREBJ demande donc au gouvernement de ne pas répéter ces mêmes erreurs. La politique de « fly-in / fly-out » à partir de régions éloignées des centrales exploitées (dans ce cas-ci, les régions éloignées sont les plus urbaines !) est un non-sens social et économique; ce service étant non disponible à partir des communautés jamésiennes.

Actuellement, Hydro-Québec contribue très faiblement à l'économie du Nord-du-Québec (tableau 2). Pourtant, la moitié (49 %) de la puissance installée d'Hydro-Québec se retrouve sur le territoire de la MBJ. En terme d'emplois, seulement 4 % des effectifs de la société d'État travaillent en région tandis qu'à Montréal, où la puissance installée est inexistante, 38 % de l'effectif s'y retrouve. Plus désolant encore; les travailleurs jamésiens représentent une infime partie de l'effectif du Nord-du-Québec. La CREBJ est affligée de constater que les emplois durables ne sont pas occupés par les Jamésiens.

De plus, l'acquisition de biens et services ne fait pas meilleure figure; les montants facturés dans le Nord-du-Québec représentant à peine 1 %.

**Tableau 2**

**Tableau de la contribution d'Hydro-Québec à l'économie de la région**

	<b>Effectif d'Hydro-Québec travaillant dans la région (années-personnes)</b>	<b>Acquisitions de biens et services (M\$)</b>
<b>Montréal</b>	7 924,9	641,79
<b>Montérégie</b>	2 903,4	218,64
<b>Nord-du-Québec</b>	914,3	8,4
<b>Moyenne provinciale</b>	1 224,4	85,1
<b>Total de l'ensemble des régions</b>	21 069,8	1 445,99

Source : Hydro-Québec, *Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2001*

Considérant la situation de déclin de ses communautés, la CREBJ veut que cette situation change. Plus précisément, la CREBJ demande que les emplois à venir liés à l'exploitation des centrales hydroélectriques soient offerts prioritairement aux résidents de la région et à des personnes désirant s'y établir. Cette façon de faire permettra aux générations futures de profiter des retombées d'*EM-1-A/Rupert*. Les Jamésiens aiment leur région et c'est ici qu'ils désirent travailler et vivre.

## **8. Acceptation du milieu - Intérêt du milieu face au projet**

La CREBJ est favorable au développement du potentiel des grandes rivières de son territoire et, dans un contexte de développement durable, appuie ouvertement *EM-1-A/Rupert*.

### **8.1 Point de vue régional**

La CREBJ est une instance du Nord-du-Québec qui représente l'ensemble des Jamésiens. Par ce mémoire, la CREBJ soumet donc les points de vue suivants. Ils évoquent ceux des municipalités de Chapais, de Chibougamau, de Lebel-sur-Quévillon, de Matagami ainsi que de la Municipalité de Baie-James.

- 1) La région croit que le projet *EM-1-A/Rupert* profitera à la population jamésienne en contribuant à maintenir la bonne qualité de vie et devrait ainsi limiter le déclin démographique des Jamésiens tout en permettant le maintien, voire l'essor, de l'économie régionale.

- 2) La région considère le développement hydroélectrique comme une solution évidente à l'impasse économique actuelle du gouvernement du Québec.
- 3) La région souhaite que le savoir-faire acquis par les entreprises régionales ne soit pas vain et contribue plutôt à engendrer des retombées économiques importantes pour la région Nord-du-Québec.
- 4) La région croit que le projet répond aux besoins énergétiques présents et futurs.
- 5) La région appuie donc la stratégie commerciale d'Hydro-Québec et souhaite que le Québec revoie sa place sur le marché de l'exportation de son énergie.
- 6) La région souhaite que le portefeuille de mesures incitatives soit reconduit et bonifié.
- 7) La région croit que la réalisation d'*EM-1-A/Rupert* pourra renforcer le lien entre les deux communautés du territoire.
- 8) La région souhaite qu'*EM-1-A/Rupert* se réalise dans les plus brefs délais considérant que la région Nord-du-Québec a besoin de projets structurants.
- 9) La région considère qu'il est préférable de disposer d'un surplus énergétique plutôt que d'avoir à faire face à un déficit, ou pire, à une pénurie.
- 10) La région considère qu'Hydro-Québec a maximisé les opportunités d'information ainsi que les échanges avec les entrepreneurs.
- 11) La région souhaite que le gouvernement fasse le choix de développer le secteur énergétique dans le sens du développement durable.
- 12) La région estime qu'Hydro-Québec propose des mesures d'atténuation, de compensation et de mise en valeur appropriées et satisfaisantes.
- 13) La région croit qu'Hydro-Québec, de par leur façon de gérer les impacts sur l'environnement, améliore encore plus la bonne réputation de cette forme d'énergie.
- 14) La région croit qu'en développant le potentiel hydroélectrique, Hydro-Québec continuerait dans la bonne voie, soit celle des énergies vertes.

- 15) La région souhaite que l'éolien se développe en région et même ailleurs en province dans un avenir rapproché. Elle croit néanmoins que l'énergie éolienne doit être utilisée en complémentarité avec l'hydroélectricité.
- 16) La région est affligée de constater que les emplois durables ne sont pas occupés par les Jamésiens.
- 17) La région demande que les emplois à venir liés à l'exploitation des centrales hydroélectriques soient offerts prioritairement aux résidents de la région et à des personnes désirant s'y établir.

Concernant le développement énergétique, la CREBJ croit qu'il y a une forte conjoncture entre les intérêts du Québec et ceux de la Baie-James, région Nord-du-Québec. Cette situation est une bonne occasion de mettre fin au déclin des communautés jamésiennes et d'asseoir leur développement sur des bases solides et durables, tout en contribuant au développement de tout le Québec.

Par ailleurs, le grand chef des Cris, M. Matthew Mukash, a confirmé à plusieurs reprises, qu'il respecterait les termes de la Paix des Braves signée par son prédécesseur, monsieur Ted Moses. Approuvée par référendum en 2002, cette entente comporte un consentement au projet *EM-1-A/Rupert*.

## 8.2 Projet structurant

Plusieurs raisons amènent la CREBJ à se positionner favorablement face à la réalisation d'*EM-1-A/Rupert*.

- 1) *EM-1-A/Rupert* alimente le Fonds consolidé du Québec et le Fonds des générations;
- 2) *EM-1-A/Rupert* mettra en valeur l'expertise et le savoir-faire reconnus de la région et de toute la société québécoise;
- 3) *EM-1-A/Rupert* a été pensé en fonction de la maximisation de plusieurs installations déjà existantes;
- 4) *EM-1-A/Rupert* entraînera des retombées socio-économiques positives tant au niveau régional que provincial;

- 5) *EM-1-A/Rupert* donnera au Québec, à compter de 2012, une marge de manœuvre suffisante pour considérer et engager de nouvelles ventes à long terme au Québec et hors province;
- 6) Une entente de partenariat économique a été signée entre Hydro-Québec et la MBJ pour la réalisation d'*EM-1-A/Rupert*;
- 7) Un portefeuille de mesures incitatives visant à maximiser les retombées économiques chez les Jamésiens a été instauré pour la réalisation du projet EM-1 et sera reconduit pour *EM-1-A/Rupert*;
- 8) *EM-1-A/Rupert* est un projet porteur d'avenir pour nos jeunes et moins jeunes puisqu'il permettra le maintien et la création d'emploi, tout en soutenant l'offre de service de tous les secteurs partout sur le territoire;
- 9) *EM-1-A/Rupert* contribuera au maintien de la sécurité énergétique du Québec;
- 10) *EM-1-A/Rupert* est un bon exemple de projet qui intègre harmonieusement les dimensions environnementale, sociale et économique du développement;

## Conclusion

La CREBJ se permet ici la reproduction de quelques lignes retrouvées sur le site du ministère des Ressources naturelles Canada (2006) puisque nous croyons que la région Nord-du-Québec est particulièrement concernée.

« Le Canada possède d'abondantes ressources en eau ainsi qu'une géographie fournissant de nombreuses possibilités pour la production d'énergie à peu de frais. Le Canada est le leader mondial pour la production d'hydroélectricité, le Québec étant le chef de file de cette production. Depuis longtemps, le coût de production d'énergie hydroélectrique au Canada est l'un des plus faibles au monde. Cela permet de fixer des prix très bas pour l'électricité au détail, ce qui est tout à l'avantage des utilisateurs résidentiels et des industries qui utilisent beaucoup d'électricité. La demande croissante en électricité et la nécessité de réduire l'émission de gaz à effet de serre au Canada pourraient entraîner une croissance potentielle supplémentaire pour l'énergie hydroélectrique. Peu importe la forme de soutien accordé aux énergies renouvelables en émergence, il n'en demeure pas moins que l'hydroélectricité est une source d'énergie renouvelable établie qui offre les mêmes avantages environnementaux que les énergies renouvelables en émergence concurrente, tout en offrant un prix économique, une alimentation fiable et l'avantage supplémentaire d'une possibilité d'expansion continue. »

Enfin, la CREBJ désire souligner l'importance que doit avoir le milieu dans une décision qui touche son propre développement. Il est primordial que les comités d'examen sachent qu'en plus des peuples autochtones qui vivent dans la région Nord-du-Québec, on retrouve d'autres collectivités dans cette vaste étendue et qu'au sein de ces collectivités, des milliers de Jamésiens naissent, grandissent, fréquentent l'école et l'église, travaillent, se marient, ont des enfants et, somme toute, mènent leur vie. Mais, pour une raison ou pour une autre, les Jamésiens — ainsi que leur point de vue et leur bien-être — sont trop souvent tenus à l'écart des discussions actuelles qui portent sur la mise valeur de la région. Chose certaine, les gens qui vivent sur le territoire de la Municipalité de Baie-James ont un intérêt direct dans le résultat de ce débat. Les décisions prises ailleurs peuvent avoir de profondes répercussions sur leur vie. Dans les décisions qui les concernent, il faut tenir compte de leurs besoins et de leurs aspirations.

En outre, à la définition du développement durable s'ajoute 14 grands principes devant guider l'action de l'administration publique québécoise. Un de ces principes sous-jacents retient particulièrement l'attention de la CREBJ : « la participation des citoyens et le partenariat de tous les groupes de la société sont nécessaires à la durabilité sociale, économique et environnementale du développement ». Par ce principe, la CREBJ demande à la commission fédérale d'examen et au comité provincial d'examen (COMEX) d'accorder une pondération supérieure au mémoire de la CREBJ puisqu'il est le fruit d'une concertation régionale et qu'*EM-1-A/Rupert* se réalisera sur le territoire de la MBJ. **La région hôte est favorable à la réalisation du projet** puisque les effets potentiellement positifs sur les retombées socio-économiques de la communauté jamésienne seront non négligeables.

## Calendrier des audiences publiques

La CREBJ désire profiter de cette tribune pour souligner son insatisfaction relative à l'accommodement proposé par les organismes d'examen. À deux reprises, la CREBJ a fait une demande de modifications au calendrier des audiences publiques sur le projet *EM-1-A/Rupert*. La CREBJ a demandé que la ville de Matagami soit visitée par vos organismes d'examen en plus de la ville de Chibougamau et en deuxième lieu, elle a demandé à ce que cet ajout soit à la toute fin du processus d'examen. La distance à parcourir entre Matagami et Chibougamau étant pratiquement la même que celle à parcourir entre Montréal et Chibougamau, la CREBJ s'explique mal pourquoi les gens extérieurs à la région (Montréal) sont ainsi accommodés tandis que les résidents de la région hôte du projet sont pénalisés.

## Références

Bellavance, Yvon, Commission scolaire de la Baie-James, Communication verbale, 6 avril 2006

Finances Québec, 2006. *Budget 2006-2007*. Gouvernement du Québec,  
<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2006-2007/index.asp>

Hydro-Québec, 2006, *Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2001*,  
[http://www.hydroquebec.com/publications/fr/profil\\_regional/2001/index.html](http://www.hydroquebec.com/publications/fr/profil_regional/2001/index.html)

Larivière, Serge, Commission scolaire de la Baie-James, communication verbale, 12 avril 2006

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDEEP), 2006,  
*Développement durable : définition, conditions et objectifs*, Gouvernement du Québec,  
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm>

Ministère des Ressources naturelles Canada, 2006, *Énergie hydroélectrique, technologies et applications*, Gouvernement du Canada,  
[http://www.canren.gc.ca/tech\\_appl/index\\_f.asp?CaID=4&PgID=318](http://www.canren.gc.ca/tech_appl/index_f.asp?CaID=4&PgID=318)

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), 2006, *La faune et la nature en chiffre*, Gouvernement du Québec, <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/nature-en-chiffres/index.jsp>

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), 2006, *Évolution de la demande d'énergie au Québec; scénario de référence, horizon 2016*, Gouvernement du Québec,  
<http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/energie/energie/horizon-2016.pdf>

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), 2006, *L'énergie au Québec, édition 2004*, Gouvernement du Québec,  
<http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/publications/energie/energie/energie-au-quebec-2004.pdf>

Payette, Richard, *Opinion : Le temps presse !; Il faut remettre les grands chantiers hydroélectriques à l'ordre du jour*, La Presse, 20 mars 2006

Société d'énergie de la Baie-James (SEBJ), *Eastmain : de l'électricité dans l'air*, mars – avril 2006, vol.4, no. 2, 12 pages.

Société d'énergie de la Baie-James (SEBJ), 2006, *Suivi de l'efficacité des mesures incitatives de maximisation des dépenses régionales EM-1; Nord-du-Québec (région 10) au 28 janvier 2006*

Statistique Canada, *Recensements de 1981, 1996, 2001 et 2003*, Gouvernement du Canada,  
<http://www12.statcan.ca/english/Profil01/CP01/Index.cfm?Lang=F>

Tanguay, Louis., *Mines Virginia : l'aventure recommence*, Le Soleil, 3 avril 2006

Tremblay, Alain, Louis Varfalvy, Charlotte Roehm, Michelle Garneau, *Greenhouse gas emissions-fluxes and processes- Hydroelectric reservoirs and natural environments*, Science, 2005, 732 pages.

## Annexe A

### Liste des acronymes

ComaxAT :	Comité de maximisation des retombées économiques de l'Abitibi-Témiscamingue
ComaxNORD :	Comité de maximisation des retombées économiques du Nord-du-Québec
CREBJ :	Conférence régionale des élus de la Baie-James
EM-1 :	Centrale de l'Eastmain-1, Hydro-Québec
<i>EM-1-A/Rupert :</i>	Projet de la centrale de l'Eastmain-1-A et dérivation Rupert incluant la centrale La Sarcelle, Hydro-Québec
LG-1 :	Centrale La Grande-1, Hydro-Québec
LG-2-A :	Centrale La Grande-2-A, Hydro-Québec
MBJ :	Municipalité de Baie-James
MDEEP :	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MNRF :	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
SEBJ :	Société d'énergie de la Baie-James